



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LES LANDES**

**ANNÉE 2022**

# SOMMAIRE



## L'ÉTAT ASSURE LA SÉCURITÉ

- Faire face à des incendies d'une ampleur inédite
- Déployer un dispositif de sécurité adapté à la saison estivale
- Garantir la sécurité des biens et des personnes
- Assurer la sécurisation des événements festifs



## L'ÉTAT AGIT POUR LE TERRITOIRE

- Soutenir l'économie agricole
- Accueillir les populations nouvelles et répondre à la croissance démographique
- Accompagner les collectivités dans leurs projets d'investissement
- Réussir la transition écologique



## L'ÉTAT S'ENGAGE POUR LA SOLIDARITÉ

- Venir en aide aux déplacés Ukrainiens
- Promouvoir les droits des femmes
- Construire ensemble le système de santé de demain
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Renforcer notre action en faveur de la santé mentale



# L'ÉTAT ASSURE LA SECURITE

## | FAIRE FACE À DES INCENDIES D'UNE AMPLEUR INÉDITE

L'été 2022 a été marqué par des incendies de forêt d'une ampleur inédite de la Teste-de-Buch et de Landiras 1 et 2, qui ont également touché le département des Landes.



Les actions coordonnées pour lutter contre les feux de forêt ont permis de sauvegarder des milliers d'hectares. Les sapeurs-pompiers ont été éprouvés et les moyens matériels du SDIS fortement affectés (perte de 5 véhicules pour une valeur de près de 2 millions d'euros).







POMPIERS

CCFS MARSAN 2

ORAPOL Europe GmbH 19180C B 1922

ORAPOL Europe GmbH 19180C B 1922

ORAPOL Europe GmbH 19180C B 1922





- 391 feux de végétation recensés dans le département : 13 feux de plus de 10 hectares ont parcouru 1253 hectares ;
- pas de victime au sein des secours comme de la population, grâce à une bonne anticipation des évacuations ;
- une seule maison brûlée dans le département, en contraste avec le nombre important de logements préservés ainsi que les milliers d'hectares de forêt qui ont été sauvés ;
- 766 984 euros de prise en charge exceptionnelle par l'État dans les Landes au bénéfice des entreprises qui ont appuyé les services de lutte contre les feux de forêt ;
- plusieurs centaines de bénévoles, qu'ils soient agriculteurs, chefs d'entreprise, salariés, artisans, chasseurs ou particuliers ont contribué à lutter contre les feux de forêt. Leur implication et celle des élus du département, tant en matière logistique qu'opérationnelle, a été un facteur important au soutien de l'action menée par les sapeurs-pompiers.

### Une coordination efficace de tous les acteurs

Communes, gendarmerie, SDIS, DFCI, associations agréées de sécurité civile ainsi que la population se sont remarquablement mobilisés. La générosité et le bénévolat ont été au rendez-vous.





## | DÉPLOYER UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ADAPTÉ À LA SAISON ESTIVALE

Deuxième département le plus touristique de la région Nouvelle-Aquitaine, les Landes concentrent la plupart des visiteurs sur le littoral ou à proximité des plans d'eau intérieurs. Cette importante affluence de population nécessite la mise en œuvre de dispositifs spécifiques par les services de l'État afin d'assurer la sécurité quotidienne, notamment lors de la haute saison estivale (juillet-août).



Pour faire face à l'ensemble des enjeux sécuritaires, les services de l'État, notamment la gendarmerie, la police nationale, l'ARS, le SDIS, les centres hospitaliers de Mont-de-Marsan et de Dax, le SAMU 40, ainsi que la section aérienne de la gendarmerie nationale de Mérignac se mobilisent avec l'ensemble des communes du littoral et lacustres pour assurer la sécurité de nos concitoyens.





107 km de plage s'étendent sur le territoire de 16 communes :

- 36 postes de secours et 43 zones de baignade ;
- des postes armés par plus de 400 maîtres nageurs-sauveteurs civils et 35 CRS ;
- 8 communes engagées dans le dispositif des brigades de plages constituées de gendarmes et de policiers municipaux.
- 7 décès par noyade constatés en 2022 :
  - 3 dans des lacs,
  - 5 hors dispositif estival,
  - 2 durant la période estivale hors des zones de baignade surveillées.



Le détachement aérien saisonnier de Mimizan (DASM) est un élément clé du dispositif de secours. Composé de l'hélicoptère de la gendarmerie nationale (ECU40), d'un pilote, d'un mécanicien, d'un médecin et d'un secouriste-plongeur, son pré-positionnement sur l'aérodrome de Mimizan permet des délais d'intervention particulièrement efficaces.

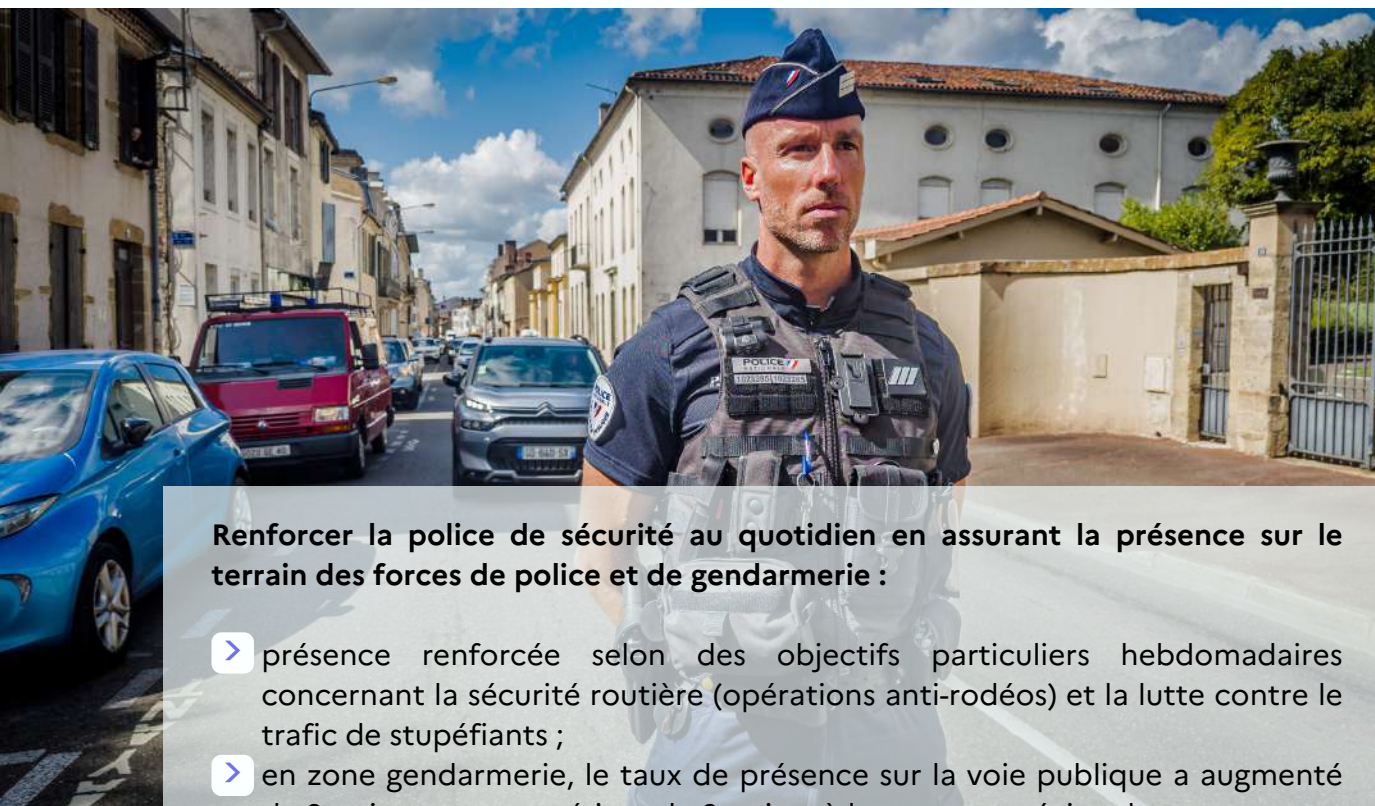


L'harmonisation de l'affichage concernant les dangers de l'océan sur l'ensemble du littoral Atlantique, instaurée en 2021 en partenariat avec les collectivités locales, facilite l'information des baigneurs.



## | GARANTIR LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Renforcer la police de sécurité au quotidien en assurant la présence sur le terrain des forces de police et de gendarmerie.



**Renforcer la police de sécurité au quotidien en assurant la présence sur le terrain des forces de police et de gendarmerie :**

- présence renforcée selon des objectifs particuliers hebdomadaires concernant la sécurité routière (opérations anti-rodéos) et la lutte contre le trafic de stupéfiants ;
- en zone gendarmerie, le taux de présence sur la voie publique a augmenté de 2 points et est supérieur de 2 points à la moyenne régionale ;
- 26 607 opérations de prévention ont été menées par le groupement de gendarmerie des Landes à destination des élus, des commerçants ou des populations vulnérables pour les protéger et les sensibiliser aux dangers dont ils peuvent être victimes (violence, cambriolage, escroquerie).



### Gestion de crise :

- En 2022, le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture a été activé 37 jours, ainsi que pour six exercices.









**530 kg de drogues saisis en 2022.**

## Renforcer l'efficacité de la lutte contre les stupéfiants

La stratégie locale de lutte contre les stupéfiants autour de trois axes :

- harceler les points de distribution et les lieux de consommation ;
- couper les flux ou "routes" de la drogue depuis l'Espagne ;
- accroître les actions de prévention à destination des jeunes.



## Maintenir le niveau de vigilance pour la sécurité routière

Accidents : 175, +8% / Tués : 31, + 39% / Blessés : 214, +2%

### 12 061 infractions routières relevées

- 6 053 pour excès de vitesse ;
- 2 090 pour alcoolémie ;
- 641 pour prise de stupéfiants ;
- 661 pour non-port de la ceinture de sécurité ;
- 2 616 pour téléphone au volant et autres distracteurs.



1 480 suspensions administratives du permis de conduire ont été prises :

- 441 pour excès de vitesse dont 128 > 50 km/h ;
- 623 pour alcoolémie ;
- 398 pour prise de stupéfiants.



### Soutien aux actions de prévention

Les associations porteuses de projets sur la sécurité routière ont été subventionnées à hauteur de 66 900 euros. 30 projets ont bénéficié du soutien financier de l'État permettant de sensibiliser plus de 20 450 personnes aux différents enjeux de la sécurité routière dans les Landes.

## Anticiper et organiser un éventuel délestage

Dans le contexte de tension énergétique qui s'est profilé fin 2022, tous les acteurs se sont mobilisés pour organiser, si nécessaire, des délestages localisés et temporaires :

- des points réguliers avec tous les acteurs du département pour se préparer ;
- une réunion d'échanges et le partage des dernières informations avec les élus le 6 décembre 2022 ;
- un exercice national le 9 décembre 2022 pour lever les points d'amélioration.



## | ASSURER LA SÉCURISATION DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS

Le département des Landes est particulièrement attractif, avec ses traditions fortement enracinées telles que les fériás, la taoumachie, etc. Ces festivités rassemblent plusieurs centaines de milliers de personnes et s'étirent sur plusieurs jours : au moins 500 000 personnes sont recensées à Mont-de-Marsan, 800 000 à Dax.



A Mont-de-Marsan comme à Dax et plus largement dans tout le département, les fêtes étaient très attendues pour la saison estivale 2022. Toutes ont tenu leur promesse et ont été de belle tenue. La large mobilisation des services de l'État et l'étroite collaboration entre tous les acteurs : organisateurs, municipalité, les forces de sécurité et de secours, associations ont permis d'assurer la sécurité de tous.

Aux fêtes de la Madeleine et à Dax :

- > 834 personnes prises en charge par le poste de secours ;
- > 59 personnes prises en charge pour des traces de piqûres ;
- > 9 rixes dénombrées.





POLICE

POLICE  
NATIONALE  
SECURITE  
PUBLIQUE

POLICE  
NATIONALE  
SECURITE  
PUBLIQUE

A  
+POS+





## DISTINGUER LES CITOYENS LANDAIS

- 2 médailles de la Légion d'honneur
- 3 médailles dans l'Ordre national du mérite
- 20 médailles dans l'Ordre des Palmes académiques
- 32 médailles de la sécurité intérieure
- 7 médailles pour acte de courage et de dévouement
- 8 honorariats de maire ou de maire-adjoint
- 1 médaille de l'administration territoriale de l'État
- 209 médailles d'honneur des sapeurs-pompiers

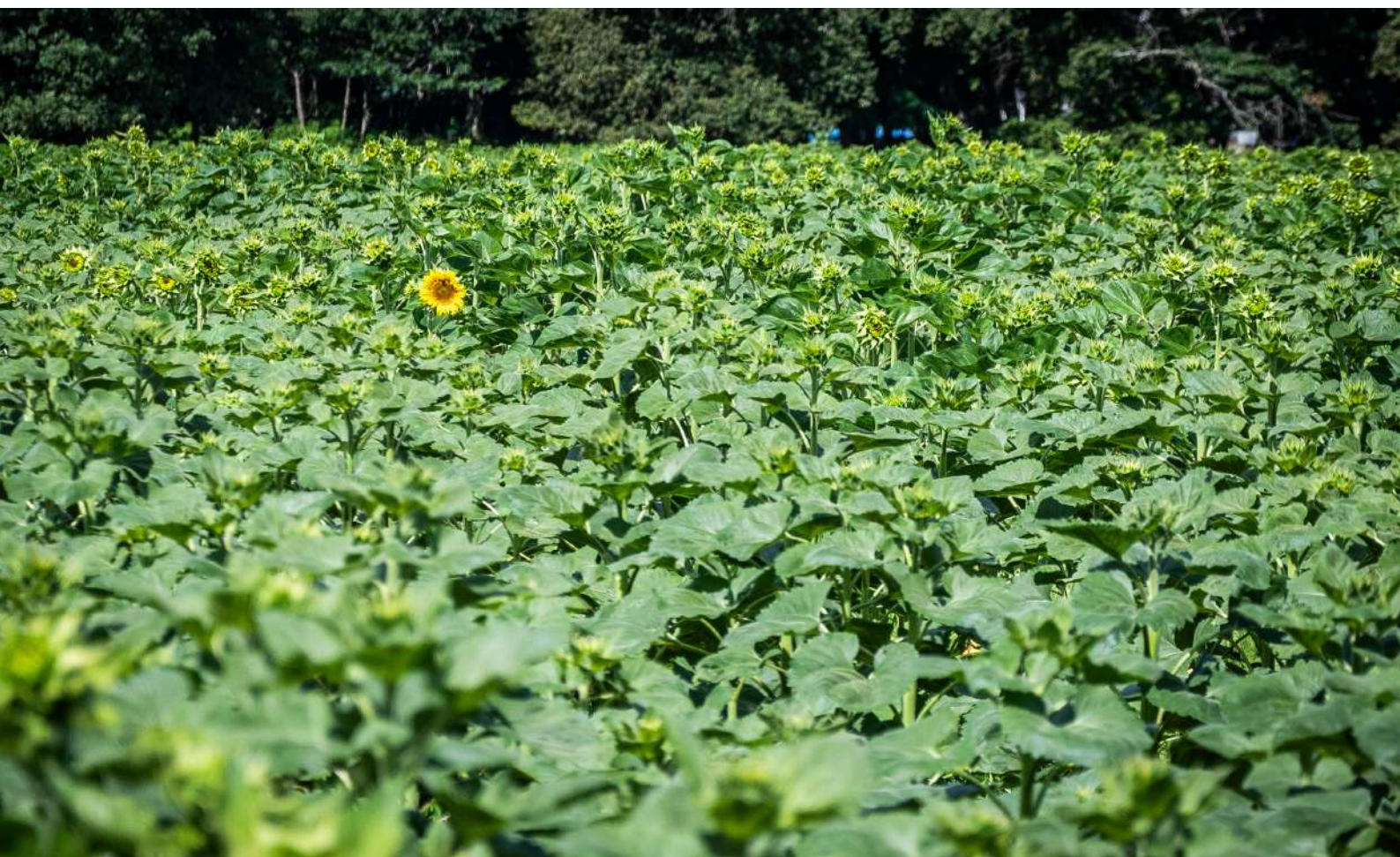


# L'ÉTAT AGIT POUR LE TERRITOIRE

## | SOUTENIR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

### Déployer les mesures d'aide qui répondent aux aléas climatiques

L'année agricole 2022 a été marquée par une succession d'aléas climatiques : des inondations, un épisode de gel en avril, de la grêle en mai et juin, des incendies l'été et une sécheresse persistante de juin jusqu'à la fin de l'automne.



Elle a été aussi touchée par les conséquences économiques du COVID-19 et du conflit entre l'Ukraine et la Russie qui se sont traduits par une augmentation du coût des matières premières (métaux, matériaux de construction, verre, emballage, engrais, etc.) et de l'énergie, entraînant des déséquilibres importants sur l'économie des exploitations, plus particulièrement celles orientées vers l'élevage.

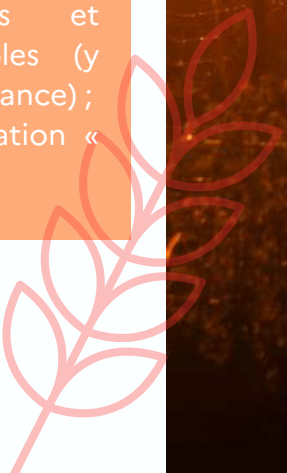
25 communes ont obtenu une reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour les phénomènes inondation, glissement de terrain et sécheresse.







En 2022, 150 M€ ont été versés aux agriculteurs landais :

- > 75,6M € par FranceAgriMer pour les dispositifs de crises sanitaires (dont l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) pour le volet économique), conjoncturelles ou de résilience ;
  - > 55 M€ pour la politique agricole commune qui intègre également l'assurance récolte ;
  - > 7,5 M€ pour les calamités agricoles, le fonds d'urgence, les dégrèvements concernant la taxe sur le foncier non bâti, la prise en charge de cotisations sociales de la Mutualité sociale agricole ;
  - > 4 M€ pour la modernisation des infrastructures et équipements agricoles (y compris le plan de relance) ;
  - > 0,8 M€ pour la dotation « jeune agriculteur ».
- 







## Lutter contre l'influenza aviaire

Conformément aux engagements pris par l'État dès le début de la crise aviaire à l'automne 2021, plusieurs dispositifs d'indemnisation ont été activés, tant en faveur des éleveurs que des entreprises de l'aval afin de compenser les pertes financières subies pendant l'épisode de l'IAHP 2021-2022. Pour 2022, l'infection sur la faune sauvage a été détectée chaque mois, sans interruption, pour la première fois de son histoire.

La feuille de route ministérielle de juillet 2021 s'est considérablement renforcée en 2022 par des mesures techniques sous la responsabilité des pouvoirs publics (détection précoce, surveillance active, gestion des crises), des mesures de soutien aux filières et une expérimentation sur les canards pour disposer à terme d'un vaccin, complémentaire des mesures de biosécurité.

Les mesures mises en place entre le 15 décembre et le 15 janvier dans le cadre du " Plan Adour " soutenu par l'État et proposé par l'interprofession du foie gras, ont permis de contenir l'épizootie dans le département.



Le versement des avances de 50 % sur le montant des indemnisations économiques attendues sur l'épisode IAHP 2021-2022 a été effectué par la DDTM à la mi-juin 2022, et les 800 éleveurs qui avaient sollicité ce soutien l'ont reçu. Le montant de cette avance représente globalement 14,26 M€.

Ce soutien de l'État en faveur des éleveurs landais dépasse les 40 M€ pour la période 2021-2022 (contre 37,5 M€ pour celle de 2020 à 2021).

- > Près de 2 millions d'oiseaux sont morts ou ont été abattus ;
- > 352 éleveurs ont été indemnisés de la perte de leurs animaux pour un montant de près de 15 M€.

## Près de 3800 bénéficiaires de la PAC pour un montant total de 28,1 M€

Concernant la campagne de la politique agricole commune (PAC), le versement de l'avance des aides du premier pilier est intervenu en octobre 2022 pour la quasi-totalité des éleveurs landais. Comme en 2021, cette avance portait sur 70 % du montant final de l'aide au lieu des 50 % habituels pour prendre en compte les conséquences économiques du conflit entre l'Ukraine et la Russie et des aléas climatiques.





## | ACCUEILLIR LES POPULATIONS NOUVELLES ET RÉPONDRE À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le département des Landes compte environ 15 000 logements sociaux, ce qui reste insuffisant. La programmation 2022 a permis de financer 881 nouveaux logements locatifs sociaux, dont 258 sont à destination des plus fragiles.

En 2022, les aides de l'État pour l'investissement dans le logement locatif social se chiffrent à 18,62 M€, se répartissant entre des aides directes (subventions) et des aides indirectes (aides de circuit avec des prêts bonifiés, la compensation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe sur la valeur ajoutée à taux réduit). L'année marque également la mise en service de 514 logements locatifs sociaux.



Parallèlement, les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont favorisé l'amélioration de 415 logements privés en allouant des subventions d'un montant total de 3,7 M€. En outre, les collectivités ont reçu 326 887€ de crédits d'ingénierie (les études, le suivi et l'animation du dispositif de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, ainsi que pour les chefs de projet). Un projet de résorption de l'habitat insalubre a bénéficié de l'engagement d'une subvention de 424 693€.

Enfin, 307 logements neufs voués à la vente ou à la location ont été contrôlés concernant le respect des règles de construction, après examen du dossier ou inspection du site. Ces contrôles ont majoritairement révélé des défauts d'accessibilité et de ventilation.

156 logements ont fait l'objet d'un contrôle (décence, respect de la réglementation sanitaire départementale, insalubrité, péril, etc.), parmi lesquels 76 ont été inspectés à la suite d'un signalement déposé par leur occupant au pôle de lutte contre l'habitat indigne.

53 logements ont été inscrits à l'observatoire de repérage et de traitement de l'habitat indigne. Pour ces logements, l'aide personnelle au logement est suspendue.





- > la rénovation énergétique de 5 208 logements privés a été réalisée grâce au dispositif MaPrime Rénov', pour un montant total de 17,37 M€, dont 60 % ont bénéficié à des individus aux ressources modestes ;
- > le bailleur social a pu également bénéficier des aides du plan de relance en faveur de la réhabilitation énergétique et de la restructuration lourde des logements sociaux pour un montant de 70 000€ ;
- > 6 communes landaises ont perçu une aide à la relance de la construction durable, pour un montant de 306 734€ ;
- > le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPRNU) de l'agglomération de Mont-de-Marsan a bénéficié d'une subvention supplémentaire de 5M€, ce qui a permis d'élargir le projet, notamment pour la résidence Hélène Boucher et un nouvel équipement scolaire. Le concours financier global de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) s'élève désormais à un peu plus de 9M€.



## [ ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS D'INVESTISSEMENT

- > 20 M€ via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;
- > 273 opérations financées par la DETR pour un montant total de 12 695 024 € ;
- > 16 structures France Services ;
- > 33 conseillers numériques.

### **Un nouvel outil de contractualisation entre l'État et les collectivités locales : les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)**

L'objectif est de garantir une cohérence de l'intervention de l'État dans le cadre d'une stratégie globale de projet de territoire sur la durée du mandat municipal (2020-2026), reposant sur la réalisation d'un diagnostic et associant, lors de la phase de son élaboration, toutes les forces vives locales.

Pour l'année 2022, 80 % des financements accordés au titre de la DETR ont bénéficié à un projet inscrit et labellisé CRTE, conformément aux règles d'emploi de la DETR qui prévoient que priorité est donnée aux demandes de subventions qui s'inscrivent dans une démarche contractuelle avec l'État.

Les autres projets, portés par la commune, n'ont pour autant pas été laissés de côté puisque 2 530 829€ ont été accordés à de telles opérations.

### **16 structures France Services créées pour mailler le territoire landais**

9 opérateurs partenaires nationaux et 4 opérateurs partenaires locaux ont signé la convention départementale France Services : le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles,

la Mission Locale des Landes (MILO), l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et l'Association de Médiation et Conflit Familiaux (AMCF) ;

- > une expérimentation a été menée afin de développer un partenariat avec la Banque de France.

### **Déployer la politique d'inclusion numérique dans les Landes**

- > un réseau départemental d'inclusion numérique a été fondé pour apporter une réponse aux situations d'éloignement du numérique sur le territoire landais ;
- > 33 conseillers numériques ont été déployés dans le département, en complémentarité avec les agents France services. L'État assure la formation initiale et participe à la prise en charge financière des conseillers numériques, à raison de 50 000€ par poste sur 24 mois pour les conseillers recrutés par des structures publiques, à raison de 32 000€ à 40 000€ par poste pour les conseillers recrutés par des structures privées (selon la durée du contrat qui peut être de 18 mois ou de 24 mois).



## | RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Ateliers des territoires

Les communautés de communes de Marenne Adour Côte-Sud et du Pays d'Orthe et Arrigans ont été lauréates de la session nationale des ateliers des Territoires 2019-2021 sur la thématique « Amplifier la transition écologique avec les territoires », bénéficiant d'un soutien en ingénierie de l'ordre de 140 000€.



Dans les Landes, près de 90% des déplacements domicile-travail s'effectuent avec ce mode de transport. Ce taux est nettement supérieur aux moyennes régionales ou nationales. Par ailleurs, le taux d'occupation moyen par véhicule de 1,08.

Dans ce territoire où seulement 5 communes sur 327 comptent plus de 10 000 habitants, la mobilité routière est un enjeu social important.

Ces ateliers ont donné lieu à une feuille de route partagée entre les territoires et les acteurs concernés, comprenant les trois actions ci-dessous issues des réflexions menées à l'échelle du bassin de vie « sud Landes » :

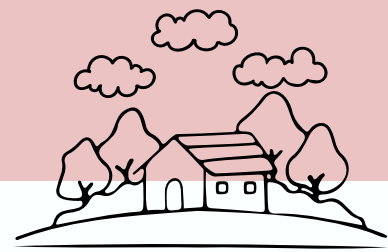
- > revoir le partage des rôles vers plus de partenariat ;
- > aménager autrement pour réduire le besoin des déplacements et préserver les paysages ;
- > développer une offre de mobilité alternative à la voiture en repartant du besoin des usagers.

### Préserver la biodiversité

- > décret de création de la réserve d'Arjuzanx, quatrième réserve naturelle nationale du département ;
- > arrêté de protection de biotope au niveau de l'église de Saint-Martin-de-Seignanx et de son parc afin de protéger une colonie de chiroptères.

### Petites villes de demain

4 communes dans les Landes bénéficient d'un appui en ingénierie renforcé par la prise en charge à hauteur de 75 % du poste de chef de projet du programme national "Petites villes de demain" (PVD). Pour 2022, cet appui représente près de 235 000€.







## DISTINGUER LES CITOYENS LANDAIS

- ▶ 18 médailles dans l'Ordre du Mérite agricole ;
- ▶ 390 médailles d'honneur régionale, départementale et communale ;
- ▶ 122 médaille d'honneur agricole ;
- ▶ 1 médaille de l'enfance et des familles.









# L'ÉTAT S'ENGAGE POUR LA SOLIDARITÉ

## | VENIR EN AIDE AUX DÉPLACÉS UKRAINIENS

Un puissant élan de solidarité porté par des acteurs tels que les collectivités, les associations, et aussi de nombreux particuliers a permis l'accueil de déplacés ukrainiens dans le département.

Un recensement et un accompagnement des déplacés ukrainiens a été effectué par les services de l'État avec l'aide des mairies, des centres communaux d'action sociale (CCAS) ou des hébergeurs citoyens. Les premières familles ont été accueillies dès le 26 février 2022.



- 5 centres d'accueil, répartis sur l'ensemble du département, ont hébergé les déplacés ukrainiens ;
- 297 déplacés ukrainiens logés chez des hébergeurs citoyens en mars 2022 ;
- environ 650 propositions de logement ont été traitées par la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) des Landes. Parmi celles-ci, une centaine de propositions correspondant aux critères de sélection (logement autonome disponible plus de 3 mois) ont été conservées après des expertises conduites par la Fondation COS ;
- fin 2022, le nombre de personnes hébergées hors hébergement collectif s'élève à 343, soit 148 cellules familiales.



Dans les Landes, la fondation COS a été désignée pour assurer l'accompagnement des ukrainiens accueillis. Plus de 600 personnes ont été accompagnées depuis le début de la guerre en Ukraine.

Face à l'étendue géographique du département, la Fondation COS a délégué cet accompagnement à l'association Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) des Landes sur les communautés des communes des Grands Lacs (Biscarrosse, Parentis-en-Born) et de Mimizan.

#### **Permettre l'apprentissage linguistique**

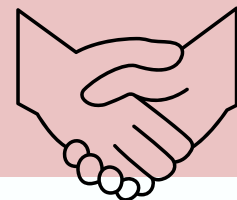
La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) a fait appel à l'association les PEP40 pour aborder la question de l'apprentissage linguistique dès mars 2022. Les PEP développent l'outillage de la plateforme linguistique sur les territoires ayant des besoins identifiés par la Fondation COS (communauté Marenne Adour Côte-Sud en particulier) et autour des accueils collectifs gérés par la Croix Rouge sur la commune de Dax.

#### **Favoriser l'accès à l'emploi**

La plupart des déplacés ukrainiens a accédé à un emploi de façon directe et autonome, soit via des agences d'intérim, soit par le réseau des hébergeurs citoyens. Parmi les déplacés ukrainiens qui ont fait appel à Pôle emploi, 32 travaillaient fin 2022 et 70 étaient accompagnés.

#### **Des expériences positives de recrutement « collectif »**

- > 15 femmes ukrainiennes employées en 2022 par l'entreprise Tom d'Aqui à Parentis-en-Born ;
- > l'usine Bonduelle a embauché 17 déplacés ukrainiens hébergés dans le centre collectif de Labenne géré par le groupe SOS Solidarités.





## | PROMOUVOIR LE DROIT DES FEMMES

- Soutien financier pour la prévention et lutte contre les violences faites aux femmes : 98 999 euros et pour l'accès aux droits et diffusion d'une culture de l'égalité : 109 887 € ;
- 3 contrats locaux de lutte contre les violences faites aux femmes au sein des Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) Grand Dax et Pays d'Albret et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Mont-de-Marsan ;
- 4 postes créés d'intervention sociale en commissariat et gendarmerie (ISCG) répartis sur 18 permanences pour accueillir les victimes ;
- 22 places d'hébergement d'urgence dédiées et 25 places supplémentaires financées par l'Allocation logement temporaire (ALT) ;
- 135 auteurs pris en charge depuis la création du centre interdépartemental de prise en charge des auteurs (CPCA), 78 suivis en cours ;
- création d'une Unité d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger (UAPED) au sein des centres hospitaliers pour repérer et diagnostiquer les situations de violences faites aux enfants ;
- un programme de lutte contre la précarité menstruelle déployé auprès de 1003 élèves dont 549 en classes de 6ème et 454 en classes de 4ème dans 6 collèges pour 75 interventions.



### **Renforcement et amélioration de la protection et de la prise en charge des femmes victimes de violences notamment en milieu rural**

- la création de 3 permanences supplémentaires d'accès aux droits du CIDFF à Saint-Martin-de-Seignanx, Mimizan et Hagetmau, pour renforcer le maillage en milieu rural, pour aller au plus près des femmes et fluidifier les parcours de sortie des violences ;
- la facilitation du dépôt de plainte en centre hospitalier pour les femmes hospitalisées ;
- le soutien financier complémentaire et exceptionnel apporté au CIDFF pour assurer sa mission de référent violence ;
- la mise en place d'une astreinte en fin de semaine par l'Association d'aide aux victimes et de médiation (ADAVEM) sur saisine des forces de l'ordre et des parquets ;
- la mise en place de groupes de paroles à Mont-de-Marsan et à Dax, ainsi que pour l'accès à une activité physique par l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP), dans le but d'aider les victimes à se reconstruire.



### **Lutter contre la récidive pour améliorer la protection des victimes**

La création d'un centre interdépartemental de prise en charge des auteurs de violences (CPCA) fin 2021, portée dans les Landes par l'ADAVEM, a permis de lutter contre la récidive : 135 auteurs ont été pris en charge depuis sa création et 78 suivis sont en cours. Le déploiement de 75 téléphones grave danger (TGD) et de 5 bracelets anti-rapprochement (BAR) constitue également une avancée en matière de sécurité.

### **Accès aux droits et diffusion d'une culture de l'égalité**

Plusieurs actions ont été menées :

- l'accompagnement du CIDFF et le soutien à l'extension de son activité en milieu rural ;
- la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec l'association couples et familles, agréée EVARS, pour informer sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle, renforcer l'estime de soi et le respect de l'autre ;
- le soutien financier au Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) pour une action visant à promouvoir la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap et à lutter contre les violences sexistes et sexuelles.



## | CONSTRUIRE ENSEMBLE LE SYSTÈME DE SANTÉ DE DEMAIN

### Déploiement de l'exercice coordonné

Le déploiement des structures d'exercice coordonné est un axe fort de la politique de l'agence régionale de santé (ARS). Fin 2022, on compte 9 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) couvrant près de deux tiers du département :

- 3 ont signé l'Accord Conventionnel Interprofessionnel avec la CPAM et l'ARS - CPTS du Bassin Dacquois, CPTS Adour Gave, CPTS de l'Adour ;
- 6 ont une lettre d'intention validée - CPTS du Marsan, CPTS Adour Chalosse Tursan, CPTS Haute Lande Armagnac, CPTS Côte d'Argent, CPTS Terres de Chalosse et CPTS Côte Sud Landes.

L'année 2022 a également conduit à la création de 3 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles à Soustons, Vieux Boucau et Moliets-et-Maa.



### 3 mesures innovantes pour limiter le nombre de passages dans les services d'urgences cet été, période de forte tension (mesures Braun)

- la régulation du service des urgences du Centre Hospitalier de Dax de 20h à 8h ;
- le déploiement des équipes de Sauv Life : à la demande du SAMU, un infirmier équipé d'outils connectés se rend au domicile du patient pour réaliser une téléconsultation assistée ;
- la téléconsultation assistée par la mise en place d'astreintes d'infirmiers du territoire qui sont déclenchés par la régulation du SAMU pour se rendre au domicile des patients et permettre une téléconsultation avec un médecin





### Politique d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap (PSH)

Le plan de transformation des ESAT, piloté par l'ARS, vise à faciliter les parcours professionnels entre les milieux protégés, adaptés et ordinaires. Il souligne la nécessité de :

- conforter la mission d'accompagnement des personnes dans une trajectoire professionnelle à l'intérieur de l'ESAT ou de l'ESAT vers le milieu ordinaire adapté ou classique ;
- créer de nouveaux droits pour les travailleurs d'ESAT.

Le plan prévoit un soutien à l'investissement via la création du fonds d'accompagnement de la transformation des ESAT (FATESAT). Ces investissements doivent permettre d'accéder à de nouveaux marchés et ainsi développer l'employabilité de ces travailleurs et faire correspondre les activités professionnelles exercées en ESAT aux compétences recherchées par les acteurs économiques du territoire. Pour la région Nouvelle-Aquitaine, l'appel à projet a été lancé fin juin 2022 et a permis de financer les projets de trois structures landaises suivantes : l'ESAT Le Couria, l'ESAT du Conte et l'ESAT Les jardins de Nonères avec une aide respective de 29 000, 28 000 et 48 000 euros.



## La stratégie nationale pour l'autisme au sein des Troubles du neuro-développement (TND) déployée dans les Landes



Sur autorisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), géré par le Centre Départemental de l'Enfance, porte la plateforme d'orientation et de coordination (PCO) pour les 0-6 ans. Cette structure permet aux familles d'avoir accès à des soins et rééducations de professionnels le plus tôt possible sans attendre d'avoir un diagnostic complet. Elle aide les familles dans le parcours de soins de leur enfant en garantissant une intervention précoce. Cette dernière permet d'éviter le « sur handicap », et d'aider au cheminement vers le diagnostic. La PCO a su s'inscrire dans le paysage médico-social landais en déployant un partenariat de qualité par un appui sur les structures sanitaires et médico-sociales spécialisées dans les troubles du neuro-développement TND ainsi que sur les professionnels libéraux conventionnés.

## | RENFORCER NOTRE ACTION EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE

### Modification du zonage sectorisation psychiatrique

A l'occasion des travaux sur le projet territorial de santé mentale (PTSM), les équipes du centre hospitalier (CH) de Dax-Côte d'Argent et du centre hospitalier intercommunal (CHI) de Mont-de-Marsan, en charge de l'offre de soins en psychiatrie sur le département, ont porté une nouvelle sectorisation psychiatrique :

- les soins sans consentement sont maintenus sur le CHI de Mont-de-Marsan et du Pays des Sources ;
- le transfert des cantons Orthe et Arrigans, actuellement du CHI de Mont-de-Marsan, vers le CH de Dax.





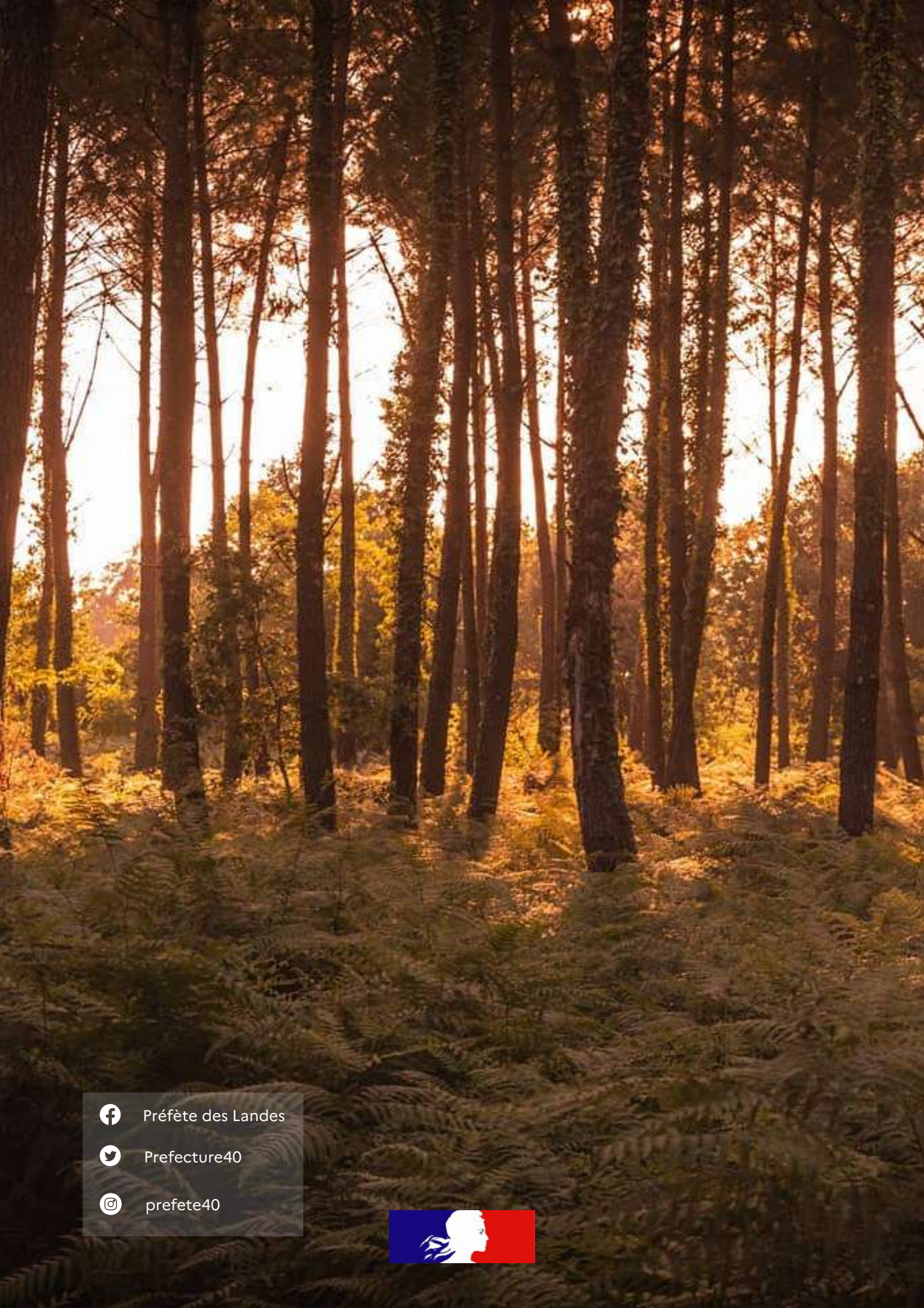


## DISTINGUER LES CITOYENS LANDAIS

- ▶ 43 médailles attribuées sur les 2 promotions du 1er janvier et du 14 juillet :
- ▶ 29 médailles de bronze, 11 médailles d'argent, 3 médailles d'or,
- ▶ 19 médaillées femmes et 24 médaillés homme.







Préfète des Landes



Prefecture40



prefete40

